



Lyon, le 17 janvier 2013

Dr Nicole Smolski

Présidente

Dr Pascale Le Pors

Vice-Présidente

Dr Kim Benchikh El Fegoun

Secrétaire Général

Dr Bertrand Mas

Trésorier

Madame Marisol TOURAINE

Ministre de la Santé

14 Avenue Duquesne

75350 PARIS 07 SP

Dr Nicole Smolski

Service d'Anesthésie-Réanimation

Hôpital de la Croix Rousse

69004 Lyon Cedex

GSM 06 88 07 33 14

DECT 04 26 10 93 67

nicole.smolski@snphar.fr

Madame la Ministre,

Je me permets de vous interpellier, au nom de mon intersyndicale Avenir Hospitalier, car nous sommes très inquiets de la tournure que prennent l'organisation et le financement de notre Développement Professionnel Continu.

Il ne semble pas possible de revenir sur ce dispositif qui est d'une complexité rare, incompréhensible pour les médecins de terrain que nous sommes. Permettez nous d'être plus que dubitatifs, sauf à dire que l'environnement bureaucratique nécessaire à son application constitue un des éléments de la lutte contre le chômage au vu des emplois qui seront créés obligatoirement pour gérer ce dispositif!...

La formation médicale continue est un des fondements nécessaires à notre métier, et jusque là nous y parvenions grâce au temps statutaire, aux budgets consacrés par les établissements à la FMC, et beaucoup par des subsides de l'industrie pharmaceutique dans un cadre plus ou moins formel. Désormais, tout va passer par le DPC, ce qui nous semble une bonne mesure en terme d'indépendance face à l'industrie pharmaceutique. Mais l'installation de cette nouvelle organisation du DPC, cette précipitation, et les

grandes incertitudes sur son financement, rajoutent encore plus à la complexité du système.

Il a fallu, dans l'urgence absolue, que les établissements via les CME adhèrent à l'ANFH courant décembre. Sans remettre en question les qualités de l'ANFH, cette adhésion nous a été présentée comme la seule solution possible pour recueillir les subsides de l'industrie pharmaceutique, en tant que seul organisme collecteur. Mais l'ANFH ne pourra pas répondre, de leur avis propre, à toutes les demandes de formation des médecins hospitaliers (abonnements aux revues médicales, congrès ou stages à l'étranger etc).

Nous apprenons désormais en plus que le financement attendu de l'industrie pharmaceutique est nettement revu à la baisse (amputation d'un tiers !); que le nombre de PH éligibles à ce financement est estimé à 20 000, alors que nous sommes le double, ce qui équivaut à diminuer les sommes par deux pour chaque médecin; que le principe d'équité qui doit gouverner n'est pas respecté, les médecins libéraux devant bénéficier de sommes affectées individuellement bien plus conséquentes que les nôtres. Est-ce à mettre en miroir avec la composition de l'OGDPC qui ne laisse pas de place aux médecins hospitaliers ?

Connaissez-vous les frais d'inscription à un congrès médical ? Pensez-vous qu'avec une enveloppe de 800 euros par an nous allons pouvoir nous y rendre, nous y inscrire, et nous loger car ces congrès durent plusieurs jours ? Sans compter les budgets de remplacement dans des équipes à effectifs de plus en plus tendus ?

Ne pensez-vous pas que les budgets formation des médecins ne mériteraient pas la même part de la masse salariale que les para-médicaux soit 2% de la masse salariale ? Trouvez-vous normal que les médecins hospitaliers, dont on sait que toutes les connaissances sont à renouveler tous les 10 ans, soient la population qui ait le taux de masse salariale consacrée à sa formation le plus bas en France ? Savez-vous que les budgets formation des pilotes sont de 4500 euros par an ?

Beaucoup de questions, que ne se posent pas encore la grande majorité des médecins hospitaliers, qui en sont encore à essayer de comprendre ce que sous entend cette organisation si complexe; mais que ceux qui ont compris se posent désormais avec vigueur, et que nous vous posons solennellement. De la qualité de notre formation continue dépendent la qualité des soins aux patients, mais aussi l'attractivité des carrières hospitalières. Votre réponse et votre engagement seront lourds de sens.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, Madame la Ministre, l'expression de mes salutations respectueuses.

Dr Nicole SMOLSKI

Présidente de Avenir Hospitalier.